

M. Marchand, qui écoutait chaque mot avec la même attention, était heureux lui aussi. De la tribune au-dessus, on pouvait presque voir les cinq autres ministres présents pousser un soupir de soulagement parce qu'une autre crise ministérielle semblait terminée.

Mais les députés de l'arrière-ban, qui savaient ce qui s'était vraiment passé, se demandaient ce que pensait Mitchell Sharp, qui n'était pas à la Chambre.

Si quelqu'un a remporté une victoire, on peut dire que c'est M. MacEachen et M. Marchand—non pas M. Sharp, comme l'ont laissé entendre les rumeurs qui couraient lors du congrès libéral.

On sous-entend ici que la majorité des délégués au congrès libéral se sont rangés du côté du ministre des Finances et l'on a probablement eu raison de déduire qu'une véritable lutte a mis aux prises le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous sommes maintenant saisis de cette mesure sur les soins médicaux et le gouvernement prétend qu'il doit surveiller l'économie. Le ministre des Finances dit que le délai ralentira l'essor économique et, d'autre part, il a l'audace de nous dire que, lorsque les conditions économiques se seront améliorées, le gouvernement instaurera le régime d'assurance frais médicaux, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

On se demande ce qui porte le gouvernement à hâter l'adoption de cette mesure législative, qui ne signifie réellement rien à moins qu'on ne la mette en œuvre. L'autre jour encore, on a jugé irrecevable une question sur la limite territoriale de 12 milles, en disant que le député en cause demandait une déclaration de principe. Il n'en était rien. Le gouvernement a fait adopter en vitesse, il y a deux ans, la loi établissant la limite de douze milles et qui n'a jamais été mise en vigueur par la suite.

A l'époque, on avait parlé de la doctrine Pearson des canonnières; nous aurions pu la mettre en pratique si le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) n'avait pas dépouillé nos canonnières. Mais nous pouvons peut-être miser sur le fait qu'aujourd'hui, précisément, le président Johnson a signé un bill lui permettant de proclamer la limite de 12 milles aux États-Unis. Qui sait, le ministre de la Défense nationale ira peut-être maintenant aux États-Unis chercher les instruments nécessaires pour mettre en œuvre la doctrine des canonnières.

La mesure législative a été adoptée hâtivement à la Chambre, même si des députés de ce côté-ci ont demandé qu'un projet-pilote soit d'abord lancé. Dans le passé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il n'en coûterait que 40 millions de dollars pour mettre en œuvre le régime d'assurance frais médicaux, à la fin de 1967.

Le dernier mot de l'Association médicale canadienne, entendu à la télévision, hier soir, c'est que cette association veut voir le programme d'assurance frais médicaux instauré pour ceux qui ne sont pas en mesure de payer les honoraires du médecin. Elle a aussi fait clairement comprendre au ministre que, s'il appliquait le programme complet, il ne disposerait pas de personnel médical en nombre suffisant pour le rendre effectif. Pourquoi donc le gouvernement ne peut-il mettre en vigueur tout de suite le programme d'assurance frais médicaux uniquement pour les personnes dans le besoin, puisque les médecins déclarent qu'il est impossible de répondre aux demandes que suscitera l'application de l'ensemble du programme si celui-ci était inauguré immédiatement. Ils ne seront même pas en mesure de répondre à toutes les demandes au cas où les libéraux, réussissant enfin à tenir leur promesse, inaugureront le programme en 1968.

Une fois de plus, monsieur l'Orateur, j'espère que, lorsque le ministre se lèvera pour celle de la santé et du bien-être des mineurs du Cap Breton. Bien que certains estiment qu'il a cette fois remporté une victoire, j'espère que lorsque le ministre se lèvera pour mettre fin à ce débat, il expliquera, pour ma gouverne car cela me dépasse, comment on peut dire que quelqu'un a remporté une victoire lorsqu'il a manqué à sa promesse.

Peu importe la façon dont on envisage la situation ou la position du gouvernement, peu importe les arguments du ministre des Finances, le gouvernement est à blâmer, monsieur l'Orateur. Il n'en reste pas moins qu'il a manqué à une promesse et c'est le ministre des Finances qui a pris l'initiative à cet égard. Ce qui me déçoit le plus, en tant que résident de la Nouvelle-Écosse, c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui vient aussi de la Nouvelle-Écosse et qui devrait être pleinement conscient de la portée de ce programme, ait formellement approuvé cette façon d'agir.

Il suffit de citer les paroles du ministre des Transports (M. Pickersgill) pour juger de l'attitude du gouvernement. Le 1<sup>er</sup> septembre, il s'est tourné vers le premier ministre à la Chambre et a dit: «Le premier ministre devra faire marche arrière, comme d'habitude.» C'étaient là les paroles du ministre des Transports, prononcées directement en présence du premier ministre. Avec un premier ministre qui revient continuellement sur ses décisions, il est facile au gouvernement de manquer à ses promesses, promesses qui lui ont valu un grand nombre de votes lors des campagnes électorales, et je ne vois pas comment des promesses non réalisées pourraient constituer une victoire.